

*World*, peut facilement fermer l'entrée à la *Trust* en élevant les droits d'entrée sur le sucre."

Nos raffineries sauront, nous n'en doutons pas, fermer la route au *Sugar Trust* et le gouvernement a le devoir de les y aider.

### LA CALE-SECHE

Tout n'est pas fini encore dans cette question de la cale-sèche. Il fallait s'y attendre et personne ne sera surpris qu'elle ne soit pas encore réglée, tant est connue l'hostilité de certains membres de la commission du havre contre la partie Est de notre cité.

La commission du havre ne veut pas dépenser plus de \$30,000 pour l'achat des terrains nécessaires à l'établissement de la cale-sèche et elle attend, pour le faire savoir, de connaître que le prix des terrains qui emportent les suffrages dépassent cette somme.

Plus le site de la cale-sèche se rapprochera du centre du port de Montréal, plus le prix en sera élevé par suite de la valeur des terrains et, plus l'emplacement choisi s'éloignera de Montréal, plus aussi le prix d'achat des terrains sera réduit.

Or, de deux choses l'une: ou l'emplacement de la cale-sèche prime toutes les autres considérations, ou bien le coût du terrain est la question qui domine.

A quelques milliers de piastres près, il est de toute nécessité que la cale-sèche soit construite aussi près que possible du centre du port et dans un endroit facile d'accès. La commission du havre a, à sa disposition, une somme de \$750,000 pour divers travaux à exécuter dans le port, y compris la cale-sèche. La somme fixée pour les différents travaux à faire n'a pas été divisée par nature de travaux, de sorte que la commission ne peut arguer qu'elle est limitée pour le prix d'achat des terrains nécessaires à la cale-sèche.

Il y a donc préméditation de la part de certains de ses membres de retarder ou même d'empêcher au besoin la construction de la cale-sèche dans la partie est de la ville. Ce n'est pas la première fois que nous avons à nous récrier contre des retards voulus et calculés. Depuis qu'il est question de la cale-sèche on n'a su quoi inventer dans le camp hostile à l'est de la ville pour l'éterniser ou plutôt l'enterrer; il est temps que cette comédie finisse.

On commence à se fâcher fort et on annonce un formidable meeting

d'indignation; nous verrons si quelques grincheux sont capables d'entraver ici tout progrès nécessaire.

### LE MARCHÉ BONSECOURS

Comme tous les ans, à l'approche de la mauvaise saison, les marchands du marché Bonsecours qui occupent les caves faisant face au fleuve, se plaignent de la cherté des loyers.

A différentes reprises, des pétitions ont été présentées au conseil de ville pour obtenir une diminution du prix des loyers, mais ces pétitions n'ont jamais été prises en considération.

Cependant, rien n'est plus justifié que la diminution réclamée par les marchands: ils sont, comme nous l'avons dit, dans des caves où, en plein jour, un filet de clarté pénètre à peine. Ils n'ont ni éclairage, ni eau, et n'ont même pas de closets, eux qui sont obligés de demeurer là du matin au soir, et cependant, le prix du loyer est de \$350 pour un mauvais trou malsain.

Ces caves ou ces trous sont occupés pour la plupart par des marchands de fruits. Autrefois, leurs affaires, sans être bien brillantes, étaient certainement meilleures, mais depuis qu'il se tient des encans de fruits, leur commerce a été en partie annihilé.

Les détailliers, en effet, se réunissent à plusieurs pour acheter un lot qu'ils se partagent après l'encan et ne s'approvisionnent que rarement auprès des marchands de gros du marché Bonsecours. En somme, ces derniers ont perdu le plus fort aliment de leur commerce.

Leur situation est telle qu'ils n'ont plus intérêt à payer d'aussi lourds loyers, qui pouvaient paraître raisonnables quand l'emplacement du marché était un lieu convenable pour leur genre d'affaires.

Il n'en est plus de même aujourd'hui et malgré cela la municipalité reste sourde à leurs réclamations.

Quelques marchands ont successivement disparu pour ces raisons et nous croyons savoir qu'un des emplacements, ainsi devenus vacants, n'a pu trouver locataire qu'au prix de \$15 par mois.

Si la municipalité continue à tenir rigueur à ses locataires, nous pouvons lui prédire une diminution sensible dans les recettes du marché Bonsecours, car plusieurs des marchands sont bien décidés à ne pas renouveler leur expérience des années passées, si le taux actuel des loyers est maintenu.

### ASSOCIATION DES EPICIERES DE MONTREAL

L'assemblée régulière de l'Association des Epiciers a lieu généralement le premier jeudi du mois. Pour une cause ou une autre, elle avait été, cette fois, reculée de huit jours et elle a eu lieu le 10 courant.

Il y avait peu de monde et ce n'est pas sans difficulté que successivement, le secrétaire, M. P. Gannon, et le président, M. John Scanlan, ont pu réunir un quorum en utilisant le téléphone.

La convocation était pour huit heures, mais il en était près de neuf, lorsque l'assemblée a été déclarée ouverte par le Président.

En tête de l'ordre du jour figurait: La question du PRIX-COURANT.

M. J. P. Dixon, trésorier, a donné lecture de son rapport, d'après lequel l'Association des Epiciers possède en caisse une balance favorable de \$179.19.

M. John Scanlan rappela ensuite à l'assemblée que l'Association des Epiciers avait créé trois prix qui seraient décernés aux membres qui amèneraient le plus grand nombre d'adhérents aux assemblées. Il a dit également un mot des conférences que l'Association avait décidé, en principe, d'organiser, mais cette question a été renvoyée à la prochaine assemblée, sur motion de M. de Repentigny. Du reste, il sera bien difficile d'inaugurer ces conférences avant les fêtes qui, comme on sait, donnent aux épiciers un fort surcroît de travail.

Le Président a ensuite appelé l'attention de l'assemblée sur l'opportunité pour les épiciers de s'occuper de la nouvelle charte de la ville, ou du moins des clauses qui menacent les intérêts des épiciers. Il est grand temps, d'ailleurs, que l'Association des Epiciers, suivant en cela l'exemple de l'Association des Hôteliers, donne signe de vie à l'Hôtel-de-Ville.

On décide qu'au besoin on convoquera une assemblée spéciale pour examiner la situation. Le secrétaire reçoit ordre de se procurer un exemplaire français et anglais du projet de charte.

Le Président parle encore de l'accusation portée par l'Association des Hôteliers contre les Epiciers qui vendent au verre et prétend qu'elle est injuste.

On aborde enfin l'ordre du jour: La question du PRIX-COURANT.

Nos lecteurs connaissent cette fameuse question qui est née d'un